



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

- C.E.N.I -

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

N°004

COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'opérationnalisation de ses structures à la base, le Président de la CENI informe l'ensemble des démembrements de Conakry et de l'Intérieur, que les missions d'installation procéderont à partir de ce jour 21 Janvier 2013 sur toute l'étendue du territoire national, aux paiements des deux (2) mois d'arriérés d'indemnités qu'il leur reste devoir. Il est à préciser que ces paiements s'effectueront après une vérification de l'identité et de la présence effective des bénéficiaires.

Le Président de la CENI attache une haute importance au respect du contenu de ce présent communiqué et sait compter sur l'esprit de responsabilité des uns et des autres ...

Conakry, le 21 janvier 2013

Le Président de la CENI

Bakary FOFANA